

L'ACCUEIL ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES

EN SITUATION DE HANDICAP :

EMPLOIS, MASSE SALARIALE ET EMPLOYEURS

DECEMBRE 2012

**Cécile BAZIN - Noël Tadjine - Henitsoa RAHARIMANANA
Alexis GUYONVARCH - Jacques MALET**

Sources et méthodologie

Ce travail entre dans le cadre de la coopération qui se développe entre l'Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS) et l'association Recherches et Solidarités, pour la quatrième année consécutive. Il s'intègre dans le cadre des missions du **Centre National d'Animation et de Ressources (CNAR) du domaine Social – Médicosocial et Santé** porté par l'UNIOPSS dans le cadre du programme DLA (dispositifs locaux d'accompagnement).

La méthodologie de recherche et d'extraction de données a été mise au point et effectuée par Alexis GUYONVARCH, Ida FALINOWER, Henitsoa RAHIRAMANANA et Noël TADJINE ¹ (ACOSS-URSSAF), ainsi que par Marc PARMENTIER et Guillaume PREVOSTAT (CCMSA), sous l'égide de l'équipe de Recherches & Solidarités, dirigée par Cécile BAZIN et Jacques MALET.

Les programmes permettant de réunir les données sont homogènes, qu'il s'agisse du régime général et du régime agricole, ainsi que d'une année sur l'autre. Une rétropolation a été effectuée, à partir de l'année 2008, pour tenir compte du changement de nomenclature d'activité, intervenue au 1^{er} janvier 2008. La série temporelle est donc homogène. L'annexe technique présente les définitions respectives de l'établissement en tant qu'unité de compte utilisée pour approcher la notion d'employeur, de l'emploi salarié, de la masse salariale, de la notion de salaire moyen par tête, des composantes de l'économie sociale et du périmètre du secteur dit concurrentiel.

Le champ de la présente étude est ainsi délimité, à partir du code APE des établissements :

Hébergement médicalisé pour enfants handicapés (8710B)

Hébergement médicalisé pour adultes handicapés (8710C)

Hébergement social pour personnes en situation de handicap mental et malades mentaux (8720A)

Hébergement social pour personnes en situation de handicap physique (8730B)

Accueil et accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés ou de personnes âgées (8810B)

Accueil et accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés (8891B)

Note : Les établissements d'aide par le travail répertoriés sous le code APE 8810 C (environ 2000 recensés en 2011) feront l'objet d'un travail spécifique, ultérieurement. Il est en effet impératif, avant toute observation fine, de distinguer les Etablissements et services d'aide par le travail (ESAT), au nombre de 1.500 environ, recensés par les services de l'UNIOPSS, des autres établissements figurant sous ce code d'activités. D'autre part, au sein des établissements, il conviendra, en termes d'effectifs, de tenter de distinguer les personnels d'encadrement et les travailleurs handicapés pour une approche convenable des notions de salaire moyen par tête et de taille d'association.

Dans la présente publication, un premier tableau mettra en évidence la présence, aux côtés des associations, de fondations et de mutuelles sur le champ du handicap. Pour autant, cette distinction opérée et cette ventilation montrant que les associations emploient 95% des salariés de cet ensemble, l'essentiel du développement et des analyses porteront sur les seules associations, identifiées par leur catégorie juridique. Selon les sujets, elles seront étudiées de façon groupée pour cerner l'ensemble du champ du handicap ou de façon détaillée pour chacun des six codes APE mentionnés ci-dessus.

Les données sont présentées ici à l'unité près. Elles doivent cependant être lues avec prudence, en raison de la marge d'erreur inhérente à tout recensement.

¹ Sous la direction d'Alain GUBIAN, Paul FRANCESCHI et Anne-Laure ZENNOU

Chapitre 1 – Approche nationale

Méthodologie : L'unité de compte est ici l'établissement, sachant qu'il peut y en avoir plusieurs au sein d'une même entreprise. Les emplois sont pris en compte à partir de la moyenne constatée au cours des quatre trimestres d'une année donnée, qu'ils soient à temps partiels ou à temps complets.² Les établissements sous statut associatif, sont observés à partir des six catégories juridiques suivantes : 9210, 9220, 9221, 9222, 9230, 9260. Leur activité est délimitée par les codes APE suivants : 8710B, 8710C, 8720A, 8730B, 8891B, 8810B.

A - Quelques chiffres clefs en 2011

Le tableau récapitulatif suivant montre qu'au sein du secteur associatif, quelques établissements relèvent du régime agricole, de même qu'il existe quelques fondations et mutuelles³ dont l'activité principale concerne *des situations de handicap*.

Tableau 1 – Les chiffres clefs de l'année 2011

	Associations			Fondations (2)	Mutuelles (2)
	Régime général	Régime agricole	Total associations		
Etablissements (1)	5 485	25	5 510	103	64
Salariés	202 628	422	203 050	7 822	3 031
Masse salariale (en K €)	4 396 137	8 636	4 404 773	192 382	64 925

Sources : ACOSS-URSSAF – MSA – Traitement R & S. (1) L'établissement est ici l'unité de compte et correspond à un code SIRET. Il peut y avoir plusieurs établissements, formant une entreprise, avec un code SIREN. (2) Ne sont ici comptabilisés que les établissements relevant du régime général (ACOSS-URSSAF) et leurs salariés et masses salariales correspondants.

Dans le secteur associatif, plus de 5 500 établissements emploient, en 2011, 203.000 salariés, pour une masse salariale de plus de 4,4 milliards d'euros. On notera la présence de 103 fondations et 64 établissements mutualistes, soit près de 11 000 salariés intervenant sur le champ du handicap et relevant du secteur de l'économie sociale, aux côtés des associations.

Un deuxième tableau distingue les salariés du secteur selon le code activité (APE) de leur employeur selon qu'il est une association, une fondation ou encore une mutuelle.

Tableau 2 – Répartition des salariés présents dans les associations, fondations et mutuelles en 2011

	Associations	Fondations	Mutuelles
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	67 150	1 725	959
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés	31 956	1 215	752
Hébergement social pour personnes en situation de handicap mental	62 773	1 273	941
Hébergement social pour personnes en situation de handicap physique	10 314	272	145
Accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	22 581	3 203	189
Accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés	8 276	135	46
Ensemble des activités liées au handicap	203 050	7 822	3 031

Sources : ACOSS-URSSAF – MSA – Traitement R & S.

Deux secteurs se détachent nettement : l'hébergement médicalisé pour enfants handicapés et l'hébergement social pour personnes en situation de handicap mental qui comptent chacun, plus de

² Une approche de la notion du temps travaillé est en cours, à partir de l'observation des Déclarations annuelles des données sociales (DADS). La faisabilité et la pertinence de cette observation, à partir de résultats qui ont été jugés significatifs, sont désormais acquises. Les premiers résultats pourront être accessibles en 2013.

³ Aucune coopérative n'est recensée sous l'un des 6 codes APE visés par cette étude.

60 000 salariés associatifs et près de 1 000 salariés dans des établissements mutualistes. Dans les fondations, le premier réunit plus de 1 700 salariés et le second, près de 1 300.

On observe que les fondations sont aussi très présentes dans l'accompagnement (3 203 salariés) et dans l'hébergement médicalisé (1 215 salariés) d'adultes handicapés.

Les salariés des mutuelles se concentrent, quant à eux, sur les activités d'hébergement : près de 2 800 salariés sur les 3 031 recensés dans l'ensemble des établissements mutualistes intervenant dans le champ du handicap.

Ainsi, au bilan, 95% des salariés relevant de l'économie sociale et exerçant une activité liée au handicap se situent dans les associations. La suite du développement leur est donc consacrée.

B – Le secteur associatif en 2011

Le tableau suivant livre les données détaillées, pour chacun des 6 secteurs sélectionnés dans la nomenclature d'activité française (NAF) au travers des codes APE.

Tableau 3 – Les chiffres de l'année 2011 concernant les associations

	Etablissements	Nombre de salariés	Masse salariale (K €)	Taille moyenne des éta	SMPT (€ par an)
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	1 277	67 150	1 503 574	53	22 391
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés	546	31 956	712 494	59	22 296
Hébergement social pour handicapés mentaux	1 924	62 773	1 335 365	33	21 273
Hébergement social pour handicapés physiques	248	10 314	185 374	42	17 973
Accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	903	22 581	502 422	25	22 250
Accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés	612	8 276	165 545	14	20 002
Ensemble des activités liées au handicap	5 510	203 050	4 404 774	37	21 693

Sources : ACOSS-URSSAF – MSA – Traitement R & S.

Le recensement du nombre d'établissements, du nombre de salariés et de la masse salariale correspondant permet d'observer les deux indicateurs que sont la taille moyenne des établissements et le salaire annuel moyen par tête (SMPT).

Les structures d'hébergement médicalisées, qu'elles accueillent des enfants ou des adultes, sont celles qui ont le nombre moyen de salariés le plus important et le salaire moyen par tête le plus élevé. On retrouve ici les caractéristiques observées par ailleurs dans le domaine de la santé où le niveau de qualification est en moyenne plus élevé et les temps partiels moins répandus.

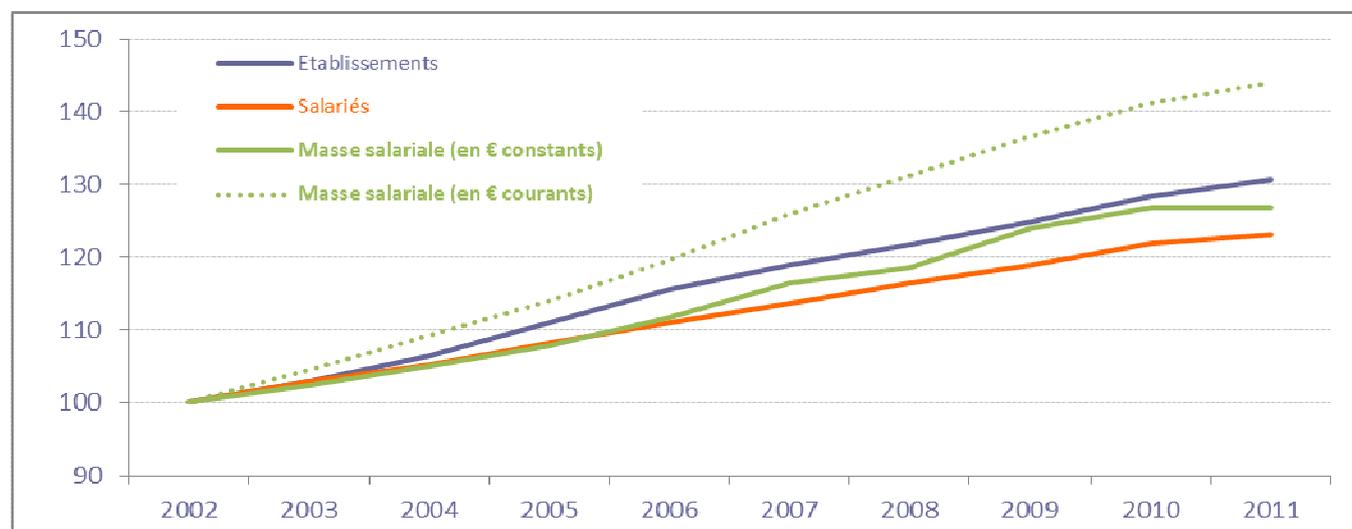
Au sein des établissements d'hébergement social, on distingue, d'une part, ceux qui accueillent des personnes en situation de handicap mental qui sont près de 2 000 et qui occupent en moyenne 33 salariés pour un salaire moyen proche de celui observé dans les structures médicalisées. D'autre part, les établissements spécialisés pour personnes en situation de handicap physique, nettement moins nombreux (250 environ) mais de taille en moyenne plus importante (42 salariés). C'est dans ce secteur que le salaire moyen est le plus faible, moins de 18 000 euros par an, pour une moyenne de l'ordre de 21 700 euros pour l'ensemble des activités liées au handicap.

Les associations qui ne proposent pas d'hébergement sont de plus petite taille, notamment lorsqu'elles s'adressent aux adultes. Le salaire moyen est également inférieur à celui des établissements d'accueil des enfants handicapés.

C – Les associations dans la durée

Le graphique suivant montre comment ont évolué les établissements associatifs du secteur du handicap, au cours de la décennie écoulée. L'évolution de la masse salariale est présentée en euros courants en pointillés et en euros constants, hors inflation.

Graphique 1 - Evolution, en base 100 en 2002, du nombre d'établissements, de salariés et de la masse salariale



Sources : ACOSS-URSSAF – MSA – Traitement R & S.

Depuis 2002, le nombre d'établissements associatifs augmente de façon continue, à un rythme soutenu. La croissance annuelle a été la plus forte en 2005 (+ 4,4%) et en 2006 (+ 4,0%), elle s'est ensuite ralentie, notamment en 2011 (+ 1,8%).

Sur l'ensemble de la période, l'augmentation du nombre d'établissements s'élève à 31% alors que la croissance du nombre de salariés n'atteint pas 25%. Elle a été en revanche plus régulière (entre 2,2% et 2,8% par an), à l'exception de l'année 2011 qui affiche un taux de croissance plus faible, de 1,1%.

La courbe de la masse salariale, exprimée en euros constants (hors inflation), est plus irrégulière. Jusqu'en 2005, l'évolution des salaires s'aligne sur celle du nombre de salariés. Elle s'en écarte positivement en 2007 et en 2009. Elle n'évolue pas en 2011, alors que le nombre de salariés continue d'augmenter légèrement.

Ces évolutions sont assez atypiques comparativement aux autres secteurs étudiés, comme l'aide à domicile ou la petite enfance dans lesquels les effectifs salariés et la masse salariale évoluent plus vite que le nombre d'établissements. Un regard sur les différents secteurs d'activités liés au handicap permet d'affiner l'analyse.

Tableau 4 – Evolution du nombre de salariés associatifs (base 100 en 2002)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	100	101	101	101	102	102	103	103	104	102
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés	100	105	113	120	127	134	139	144	149	154
Hébergement social pour handicapés mentaux	100	104	107	110	113	115	118	123	127	131
Hébergement social pour handicapés physiques	100	104	107	111	114	122	126	131	137	137
Accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	100	102	104	108	112	114	115	116	116	115
Accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés	100	116	125	138	157	174	200	210	236	253
Ensemble des activités liées au handicap	100	103	105	108	111	114	116	119	122	123

Sources : ACOSS-URSSAF – MSA – Traitement R & S.

L'hébergement médicalisé pour enfants handicapés présente une relative stabilité qui le distingue très nettement des autres secteurs. L'hébergement médicalisé pour adultes connaît une augmentation de l'ordre de 7 à 8 points chaque année jusqu'en 2007, et de 5 points environ les années suivantes.

La croissance des effectifs dans les structures d'hébergement social pour personnes en situation de handicap mental enregistre une augmentation plus régulière, de 3 à 4 points selon les années. Les mêmes structures pour personnes en situation de handicap physique ont une évolution très voisine jusqu'en 2006. L'année 2007 marque un bond de 8%, suivie de trois années de croissance élevée et d'une pause en 2011.

Les effectifs des structures d'accueil sans hébergement d'enfants handicapés augmentent régulièrement jusqu'en 2007, et se stabilisent depuis. Dans le même temps, les mêmes structures sans hébergement spécialisés dans les adultes handicapés voient leurs effectifs plus que doubler en 10 ans. Les taux de croissance sont variables d'une année sur l'autre et demeurent très élevés au cours des deux dernières années.

D – Les mouvements intervenus entre 2010 et 2011

Outre la variation globale de l'ensemble des établissements associatifs évoquée plus haut, il est possible d'observer plus finement les mouvements intervenant d'une année sur l'autre. Ainsi, le tableau suivant montre la proportion et la taille moyenne des établissements disparus entre 2010 et 2011 (un peu moins de 200), ainsi que la proportion et la taille moyenne des établissements apparus en 2011 (un peu plus de 250).

Tableau 5 – Mouvements des établissements intervenus entre 2010 et 2011

	% de sortants (1)	Taille moyenne des sortants	% des entrants(2)	Taille moyenne des entrants
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	2,9%	34	2,4%	26
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés	3,3%	39	5,6%	18
Hébergement social pour handicapés mentaux	3,7%	20	5,3%	21
Hébergement social pour handicapés physiques	6,0%	16	4,4%	6
Accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	3,7%	15	3,4%	8
Accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés	3,6%	8	7,6%	6
Ensemble des activités liées au handicap	3,6%	22	4,6%	16

Sources : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. (1) Il s'agit du pourcentage des établissements présents en 2010 et que l'on ne retrouve plus dans la base en 2011. (2) Il s'agit du pourcentage des établissements présents dans la base en 2011, qui n'étaient pas présents en 2010.

Parmi les établissements présents en 2010, 96% sont considérés comme pérennes, car figurant dans la base 2011. Ces établissements ont en moyenne près de 37 salariés et leurs effectifs ont progressé de 1,3% entre 2010 et 2011.

Par ailleurs, comme indiqué dans le tableau, 3,6% des établissements présents en 2010, ont disparu en 2011 en qualité d'employeurs. Cette proportion varie de moins de 3% dans l'hébergement médicalisé pour enfants handicapés, à 6% dans l'hébergement social pour personnes en situation de handicap physique. De plus petite taille que la moyenne générale, ces établissements employaient en moyenne 22 salariés. Ce nombre variant fortement entre 8 pour l'accompagnement sans hébergement pour adultes handicapés, à 39 pour l'hébergement médicalisé pour adultes handicapés.

Pendant que ces établissements disparaissaient, un peu plus de 250 nouveaux établissements employeurs apparaissaient en 2011, leur taille moyenne se situait autour de 16 salariés, avec de fortes variations de 6 à 26 salariés, selon le secteur.

En dépit des efforts réalisés pour détecter ce que nous nommons les « *faux mouvements* » (changements d'adresses notamment...), il est probable que certains établissements disparus aient été remplacés par de nouveaux établissements. Lorsque l'on fait le bilan des disparitions et des apparitions, entre 2010 et 2011, il est positif pour les trois secteurs suivants : hébergement médicalisé pour adultes handicapés, hébergement social pour personnes en situation de handicap mental, et pour l'accueil et l'accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés. Il est très légèrement négatif pour les trois autres secteurs.

E – La résistance des associations dans le temps

Méthodologie : Nous avons pris en compte la cohorte nationale des établissements associatifs recensés en 2006, pour chacun des secteurs d'activité, et nous l'avons suivie, année par année, jusqu'en 2011. De plus, nous avons comparé, pour les associations présentes en 2011, la strate de départ et la strate d'arrivée, majoritairement la même, mais avec également des évolutions vers la ou les strates supérieures, et parfois vers une strate inférieure.

Un premier tableau permet de présenter un état des lieux en 2006, avec la répartition des associations par code APE et par strate de salariés.

Tableau 6 – Stratification des associations constatée en 2006, selon les différents secteurs

	0-2	3-5	6-9	10-19	20-49	50 et plus	Total
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	3%	3%	4%	9%	38%	44%	100%
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés	2%	2%	2%	5%	33%	55%	100%
Hébergement social pour handicapés mentaux	6%	7%	10%	20%	38%	18%	100%
Hébergement social pour handicapés physiques	10%	9%	8%	18%	26%	28%	100%
Accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés	22%	26%	23%	18%	8%	3%	100%
Accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	4%	7%	15%	31%	32%	11%	100%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : En 2006, 3% des associations d'hébergement médicalisé pour enfants handicapés comportaient un à deux salariés.

La taille des associations varie assez fortement selon les différents secteurs d'activité. Pour l'hébergement médicalisé, 82% des associations avaient plus de 20 salariés pour les enfants handicapés, et 88% pour les adultes handicapés.

Dans le domaine de l'hébergement social, la répartition des associations en fonction de leur nombre de salariés est assez proche, qu'il s'agisse de handicap mental ou de handicap physique : dans le premier cas, 76% d'entre elles ont plus de 10 salariés, dans le second cas, elles sont 72%.

Pour ce qui concerne l'accompagnement sans hébergement, des différences apparaissent, entre une forte proportion de petites associations (71% de moins de 10 salariés), pour ce qui concerne les adultes, et une forte proportion d'associations de taille moyenne (63% ont entre 10 et 50 salariés), pour ce qui concerne les enfants.

Vont suivre six tableaux, respectivement consacrés aux différents secteurs d'activité, présentant la résistance dans le temps, en fonction de chaque strate de salariés. Cette présentation est complétée par un commentaire précisant comment les associations présentes en 2011 ont pu changer éventuellement de strate de salariés, soit vers le haut, soit vers le bas.

Tableau 7 – Suivi d’une cohorte d’associations d’hébergement médicalisé pour enfants handicapés

Effectif	2006	2007	2008	2009	2010	2011
1-2 salariés	100%	82%	58%	55%	50%	47%
3-5 salariés	100%	95%	89%	84%	78%	78%
6-9 salariés	100%	84%	82%	80%	77%	75%
10-19 salariés	100%	96%	94%	92%	90%	87%
20-49 salariés	100%	98%	97%	95%	93%	90%
50 salariés et plus	100%	98%	97%	96%	96%	96%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Sur 100 associations employeurs de 1 ou 2 salariés, présentes au cours de l’année 2006, on n’en retrouve que 82 en 2007, 58 en 2008, 55 en 2009, 50 en 2010 et seulement 47 en 2011.

Mis à part le cas des très petites associations, dont la survivance à 5 ans n’est que de 47%, la stabilité est élevée dans les strates situées entre 3 et 9 salariés, et plus élevée encore parmi les grandes associations.

Au-delà de ce tableau, notons par ailleurs que, parmi les plus petites associations, celles qui avaient moins de 10 salariés en 2006 (10% du total seulement), la moitié des survivantes ont grandi, augmentant nettement le nombre de leurs salariés. Parmi les associations qui avaient entre 10 et 20 salariés, un tiers des survivantes ont augmenté leur effectif en 2011, et une sur dix l’a réduit. Parmi les plus grandes dont la plupart se sont maintenues au cours des cinq années examinées, 10% ont augmenté leur effectif et 10% l’ont réduit.

Tableau 8 – Suivi d’une cohorte d’associations d’hébergement médicalisé pour adultes handicapés

Effectif	2006	2007	2008	2009	2010	2011
1-2 salariés	100%	82%	73%	73%	64%	64%
3-5 salariés	100%	70%	70%	70%	70%	70%
6-9 salariés	100%	100%	100%	100%	100%	90%
10-19 salariés	100%	100%	96%	96%	96%	92%
20-49 salariés	100%	99%	98%	97%	94%	91%
50 salariés et plus	100%	99%	99%	98%	96%	93%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Sur 100 associations employeurs de 1 ou 2 salariés, présentes au cours de l’année 2006, on n’en retrouve que 82 en 2007, 73 en 2008, 73 en 2009, 64 en 2010 et 64 en 2011.

La proportion d’associations survivant à cinq années d’exercice augmente avec leur taille. Parmi les associations de moins de 10 salariés, très minoritaires en 2006 (7%), beaucoup ont augmenté leur effectif, parmi les survivantes.

Tableau 9 – Suivi d’une cohorte d’associations d’hébergement social pour personnes en situation de handicap mental

Effectif	2006	2007	2008	2009	2010	2011
1-2 salariés	100%	81%	76%	71%	69%	63%
3-5 salariés	100%	93%	89%	88%	82%	74%
6-9 salariés	100%	97%	95%	91%	90%	85%
10-19 salariés	100%	96%	95%	94%	91%	88%
20-49 salariés	100%	97%	95%	94%	92%	89%
50 salariés et plus	100%	98%	97%	97%	96%	94%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Sur 100 associations employeurs de 1 ou 2 salariés, présentes au cours de l’année 2006, on n’en retrouve que 81 en 2007, 76 en 2008, 71 en 2009, 69 en 2010 et 63 en 2011.

On observe ici la même stabilité, plus importante au fur et à mesure que la taille des associations augmente. Les moins de 10 salariés représentaient 24% en 2006, et les survivantes avaient augmenté leurs effectifs en 2011, dans une proportion de l’ordre d’un tiers.

Tableau 10 – Suivi d’une cohorte d’associations d’hébergement social pour personnes en situation de handicap physique

Effectif	2006	2007	2008	2009	2010	2011
1-2 salariés	100%	96%	74%	57%	57%	39%
3-5 salariés	100%	100%	90%	57%	48%	38%
6-9 salariés	100%	100%	82%	76%	76%	76%
10-19 salariés	100%	100%	88%	83%	78%	73%
20-49 salariés	100%	98%	95%	88%	85%	85%
50 salariés et plus	100%	100%	95%	91%	91%	91%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Sur 100 associations employeurs de 1 ou 2 salariés, présentes au cours de l’année 2006, on n’en retrouve que 96 en 2007, 74 en 2008, 57 en 2009, 57 en 2010 et seulement 39 en 2011.

Les années 2008, 2009 et 2011 ont été difficiles pour les petites associations, jusqu’à 5 salariés, et leur taux de survivance à cinq ans est finalement très bas, au-dessous de 40%. Elles représentaient 20% du total en 2006. Parmi les survivantes, un tiers ont évolué à la hausse de leur effectif.

Tableau 11 – Suivi d’une cohorte d’associations d’accueil sans hébergement d’adultes handicapés

Effectif	2006	2007	2008	2009	2010	2011
1-2 salariés	100%	95%	92%	91%	90%	90%
3-5 salariés	100%	98%	96%	94%	93%	90%
6-9 salariés	100%	100%	100%	98%	97%	94%
10-19 salariés	100%	100%	97%	96%	90%	90%
20-49 salariés	100%	97%	97%	94%	88%	85%
50 salariés et plus	100%	100%	100%	88%	88%	88%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Sur 100 associations employeurs de 1 ou 2 salariés, présentes au cours de l’année 2006, on n’en retrouve que 95 en 2007, 92 en 2008, 91 en 2009, 90 en 2010 et 90 en 2011.

On observera une grande stabilité dans ce secteur et on notera qu’environ un tiers des associations qui employaient, en 2006, jusqu’à 5 salariés, figurent dans une strate plus élevée en 2011. Parmi les associations qui avaient plus de 20 salariés en 2006, rares sont celles qui se situent dans une strate plus élevée ou plus basse aujourd’hui.

Tableau 12 – Suivi d’une cohorte d’associations d’accueil sans hébergement d’enfants handicapés

Effectif	2006	2007	2008	2009	2010	2011
1-2 salariés	100%	87%	74%	63%	61%	50%
3-5 salariés	100%	100%	97%	89%	85%	84%
6-9 salariés	100%	99%	97%	92%	89%	86%
10-19 salariés	100%	99%	98%	94%	88%	86%
20-49 salariés	100%	100%	99%	95%	91%	90%
50 salariés et plus	100%	100%	98%	97%	96%	94%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Sur 100 associations employeurs de 1 ou 2 salariés, présentes au cours de l’année 2006, on n’en retrouve que 87 en 2007, 74 en 2008, 63 en 2009, 61 en 2010 et 50 en 2011.

Dans ce secteur, la proportion des associations de moins de 3 salariés était seulement de 4% en 2006 et un sur deux n’a pas résisté. Au-delà, le taux de survivance ne varie pas beaucoup.

Parmi les associations présentes en 2011, 20% de celles qui avaient entre 10 et 20 salariés en 2006 ont vu leur effectif progresser, et cette proportion est de 10% pour les associations de plus de 20 salariés.

F - Le suivi des embauches

Notre coopération régulière avec l'ACOSS-URSSAF, nous permet de nous appuyer sur le suivi des Déclarations Uniques d'Embauches (DUE), dans l'ensemble des secteurs associatifs, dont celui du handicap.

1 - L'ensemble des contrats

A partir de ces DUE, on peut observer la répartition des nouveaux contrats proposés aux salariés : ils se répartissent entre les contrats courts (moins d'un mois), généralement pour des remplacements, les contrats à durée déterminée de plus d'un mois et les contrats à durée indéterminée.

Avant de présenter plus particulièrement les contrats de plus d'un mois, significatifs des mouvements de salariés, ce premier tableau présente le panorama général en 2011, selon les différents codes APE.

Tableau 13 – Ventilation de l'ensemble des contrats proposés aux salariés en 2011

	CDD < un mois	CDD > un mois	CDI	Total
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	83%	11%	6%	100%
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés	93%	4%	3%	100%
Hébergement social pour handicapés mentaux	90%	6%	4%	100%
Hébergement social pour handicapés physiques	89%	7%	5%	100%
Accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés	77%	13%	10%	100%
Accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	65%	19%	16%	100%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

Il ne faut pas s'étonner de la forte proportion de contrats courts de moins d'un mois, parmi les nouveaux contrats de travail signés en 2011 : elle est de l'ordre de 66% dans l'ensemble du secteur privé. Elle doit être lue selon deux indicateurs : une forte proportion peut en effet s'expliquer par la nécessité de remplacements (ou de renforts) fréquents ; mais elle peut aussi s'expliquer par une faible proportion de contrats longs ou de CDI, lorsqu'il y a une grande stabilité des personnels titulaires.

2 - Les CDD de plus d'un mois et les CDI

Pour bien éclairer le lecteur, et tenir compte des différents codes d'activité, six tableaux seront successivement présentés, montrant sur une durée significative de onze années, l'évolution du nombre de contrats de longue durée proposés aux salariés, et leur ventilation, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée.

Tableau 14 – Répartition des contrats de plus d'un mois pour l'hébergement médicalisé pour enfants handicapés

	Ensemble des contrats longs	Proportion des CDD de plus d'un mois	Proportion des CDI	Total
2001	10 010	65%	35%	100%
2002	10 720	64%	36%	100%
2003	11 330	66%	34%	100%
2004	11 223	67%	33%	100%
2005	11 220	65%	35%	100%
2006	11 359	65%	35%	100%
2007	10 904	63%	37%	100%
2008	11 816	60%	40%	100%
2009	12 569	61%	39%	100%
2010	12 507	62%	38%	100%
2011	13 766	64%	36%	100%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

Le nombre de contrats longs a progressé fortement, de 38% entre 2001 et 2011. La proportion de CDI a augmenté assez nettement en 2007 et 2008, pour revenir sensiblement à son niveau initial en 2011.

Tableau 15 – Répartition des contrats de plus d'un mois pour l'hébergement médicalisé pour adultes handicapés

	Ensemble des contrats longs	Proportion des CDD de plus d'un mois	Proportion des CDI	Total
2001	5 962	60%	40%	100%
2002	6 115	65%	35%	100%
2003	6 471	61%	39%	100%
2004	6 862	59%	41%	100%
2005	7 757	59%	41%	100%
2006	6 594	63%	37%	100%
2007	6 817	60%	40%	100%
2008	7 678	58%	42%	100%
2009	7 768	56%	44%	100%
2010	8 184	56%	44%	100%
2011	8 988	60%	40%	100%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

L'augmentation du nombre de contrats longs a été interrompue en 2006. Un nouveau bond en avant a été enregistré en 2008, ainsi qu'en 2011. La proportion de CDI a augmenté régulièrement à partir de 2008, pour décliner un peu en 2011.

Tableau 16 – Répartition des contrats de plus d'un mois pour l'hébergement social pour personnes en situation de handicap mental

	Ensemble des contrats longs	Proportion des CDD de plus d'un mois	Proportion des CDI	Total
2001	9 458	60%	40%	100%
2002	8 924	64%	36%	100%
2003	9 884	60%	40%	100%
2004	10 036	59%	41%	100%
2005	10 436	58%	42%	100%
2006	9 505	62%	38%	100%
2007	9 752	60%	40%	100%
2008	11 374	55%	45%	100%
2009	12 375	57%	43%	100%
2010	12 327	58%	42%	100%
2011	13 551	63%	37%	100%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

Les années 2006 et 2007 ont connu une baisse assez significative du nombre des contrats longs, suivie d'une hausse très vive en 2008, 2009 et 2011. La proportion de CDI a bondi en 2008, pour décliner très fortement ensuite, jusqu'en 2011.

Tableau 17 – Répartition des contrats de plus d'un mois pour l'hébergement social pour personnes en situation de handicap physique

	Ensemble des contrats longs	Proportion des CDD de plus d'un mois	Proportion des CDI	Total
2001	981	66%	34%	100%
2002	1 037	59%	41%	100%
2003	960	59%	41%	100%
2004	843	56%	44%	100%
2005	824	59%	41%	100%
2006	878	55%	45%	100%
2007	1 199	55%	45%	100%
2008	1 468	53%	47%	100%
2009	1 722	57%	43%	100%
2010	1 772	53%	47%	100%
2011	1 679	58%	42%	100%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

Le nombre de contrats longs a régulièrement décliné entre 2002 et 2006, pour augmenter ensuite fortement sur trois ans, avant de se stabiliser en 2010 et 2011. La proportion de CDI a connu deux augmentations récentes, en 2008 et 2010, suivies de reculs assez nets.

Tableau 18 – Répartition des contrats de plus d'un mois pour l'accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés

	Ensemble des contrats longs	Proportion des CDD de plus d'un mois	Proportion des CDI	Total
2001	849	70%	30%	100%
2002	683	63%	37%	100%
2003	724	62%	38%	100%
2004	1 036	64%	36%	100%
2005	788	57%	43%	100%
2006	1 028	58%	42%	100%
2007	1 531	56%	44%	100%
2008	1 514	46%	54%	100%
2009	1 397	50%	50%	100%
2010	1 683	51%	49%	100%
2011	1 759	55%	45%	100%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

On notera surtout une très forte augmentation du nombre de contrats longs en 2007, suivie d'une pause en 2008, d'une légère diminution en 2009, et d'une nouvelle augmentation au cours des deux dernières années observées. La proportion du nombre de CDI a connu une augmentation spectaculaire en 2008, suivie d'une pause et d'une diminution en 2011.

**Tableau 19 – Répartition des contrats de plus d'un mois
pour l'accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés**

	Ensemble des contrats longs	Proportion des CDD de plus d'un mois	Proportion des CDI	Total
2001	2 096	58%	42%	100%
2002	2 344	58%	42%	100%
2003	2 594	56%	44%	100%
2004	2 720	55%	45%	100%
2005	2 841	54%	46%	100%
2006	2 875	49%	51%	100%
2007	2 971	49%	51%	100%
2008	3 400	48%	52%	100%
2009	3 395	49%	51%	100%
2010	3 252	47%	53%	100%
2011	3 562	54%	46%	100%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S.

Au cours des années les plus récentes, l'augmentation la plus importante du nombre des contrats longs s'est située en 2008, suivie d'une très légère baisse, et d'une nouvelle augmentation en 2011. La proportion du nombre de CDI a bondi à 51% en 2006, et elle est restée sensiblement la même, jusqu'à une légère diminution en 2011.

3 – Les mouvements de personnel

Avec prudence, on peut rapprocher le nombre de contrats longs signés en une année, d'une part, et le nombre des CDI, d'autre part, du total des salariés repérés dans un secteur donné. Ces deux repères extrêmes donnent une idée, en pourcentage, des mouvements de personnels intervenant au cours d'une année. Le tableau suivant présente ces hypothèses.

Tableau 20 – Hypothèses concernant la fourchette, en pourcentage, des mouvements de personnels

Année 2011	Ratio du nombre des CDD longs sur le nombre total de salariés	Ratio du nombre de CDI sur le nombre total de salariés
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	13%	7%
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés	28%	11%
Hébergement social pour handicapés mentaux	22%	8%
Hébergement social pour handicapés physiques	16%	7%
Accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés	21%	9%
Accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	16%	7%

Source : ACOSS-URSSAF – Traitement R&S. Lecture : Pour l'hébergement médicalisé pour enfants handicapés, on peut émettre l'hypothèse selon laquelle la proportion des salariés nouveaux en 2011 se situe entre 7% et 13%.

Par construction, on parvient à des fourchettes différentes. Ainsi, il semble que la plus grande stabilité des salariés soit de mise dans l'hébergement médicalisé pour enfants handicapés (13% - 7%), dans l'hébergement social pour personnes en situation de handicap physique (16% - 7%) et dans l'accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés (16% - 7%). et A l'opposé, le secteur de l'hébergement médicalisé pour adultes handicapés semble connaître des mouvements de salariés plus fréquents.

4 – Une prochaine analyse des Déclarations annuelles des données sociales

Toujours sur le plan qualitatif, un travail a été engagé, en partenariat avec l'ACOSS-URSSAF, à partir des Déclarations annuelles des données sociales (DADS). Il montre que la proportion des documents renseignés par les responsables des associations employeurs du domaine sanitaire et social est tout à fait significative, et va permettre un certain nombre d'investigations.

Pour vérifier la pertinence et l'exactitude des données, nous avons effectué deux types de rapprochements : d'une part, la présence des établissements dans les bases de données des DADS et la présence des établissements dans les bases de calcul des cotisations ; d'autre part, la concordance, à 5% des montants près, entre les masses salariales figurant dans les DADS et le bilan des masses salariales correspondantes, figurant dans les Bordereaux récapitulatifs de cotisations qui sont trimestriels.

Cette démarche nous a permis de constater que pour une moyenne générale de 81% d'établissements présentant des résultats DADS en conformité avec les bilans des cotisations, le secteur sanitaire et social se situe nettement au-dessus : les activités composant le secteur médicalisé atteint une proportion de 91,3% ; le secteur médicosocial présente un bilan de 92,4% ; et le secteur social sans hébergement atteint une proportion de 87,4%.

Il sera donc possible, à partir de cette démarche préalable de faisabilité et de pertinence, de réaliser en 2013 un travail détaillé sur chacun des six secteurs relatifs au handicap.

Ce travail pourra nous donner des informations très précises sur le genre et la tranche d'âge des salariés, sur le type de contrat sur lequel ils ont été recrutés, ainsi que sur leur temps de travail et leur rémunération.

Chapitre 2 – Approche régionale

Un premier tableau présente les chiffres clefs dans chaque région, au titre de l'année 2011.

Tableau 21 : Bilan régional de l'emploi associatif dans le champ du handicap en 2011

Régions	Etablissements	Emplois	Nombre moyen d'emplois par établissement	Masse salariale (en K €)	Salaires moyen annuel par tête (en €)
Alsace	132	5 693	43,1	117 245	20 595
Aquitaine	288	10 418	36,2	230 582	22 134
Auvergne	167	5 219	31,2	115 366	22 107
Basse-Normandie	127	5 617	44,2	118 195	21 043
Bourgogne	163	5 377	32,9	115 074	21 401
Bretagne	259	9 334	36,0	206 186	22 090
Centre	260	8 503	32,7	189 563	22 295
Champagne-Ardenne	112	3 908	34,9	82 556	21 123
Corse	28	732	26,2	15 543	21 227
Franche-Comté	144	4 545	31,6	95 865	21 092
Haute-Normandie	168	6 060	36,0	128 648	21 228
Ile-de-France	792	27 789	35,1	630 387	22 685
Languedoc-Roussillon	239	9 199	38,6	200 801	21 828
Limousin	91	3 126	34,4	66 102	21 148
Lorraine	178	7 347	41,3	150 783	20 524
Midi-Pyrénées	273	13 794	50,6	314 230	22 780
Nord- Pas de Calais	394	14 724	37,4	311 022	21 123
Pays de la Loire	388	12 111	31,2	241 354	19 929
Picardie	185	6 835	36,9	151 008	22 095
Poitou-Charentes	148	5 628	38,0	119 602	21 250
PACA	303	11 728	38,7	258 170	22 014
Rhône-Alpes	579	22 507	38,9	472 532	20 995
Outre-mer	92	2 858	31,1	73 958	25 882
France entière	5 510	203 050	36,9	4 404 774	21 693

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.

L'Ile-de-France et Rhône-Alpes concentrent un quart des établissements et des emplois associatifs du champ du handicap. Derrière ces deux régions, l'Aquitaine, PACA, les Pays-de-Loire, Midi-Pyrénées et Nord Pas-de Calais, comptent chacune environ 10 000 salariés.

La taille moyenne de ces établissements associatifs varie de 26 salariés en Corse à 50 en Midi-Pyrénées. Hormis ces deux situations extrêmes, l'Alsace, la Lorraine et la Basse-Normandie comptent en moyenne, entre 41 et 44 salariés par association. Et, une dizaine de régions, dont l'Ile-de-France, se situent entre 31 et 35 salariés par association en moyenne.

Si l'on tient compte des spécificités de l'Outre-mer et si l'on observe les seules régions métropolitaines, on note que le salaire moyen par tête varie peu d'une région à l'autre : de 20 000 euros par an en Pays-de-Loire à 22 800 en Midi-Pyrénées.

Dans un deuxième tableau, on peut observer l'évolution des effectifs et de la masse salariale au cours de la décennie. D'abord entre 2002 et 2007, puis entre 2007 et 2011, pour mesurer les éventuels effets de la crise économique.

Tableau 22 : Evolution de l'emploi associatif dans le champ du handicap entre 2002 et 2011

Régions	Variation effectif entre 2002 et 2007	Variation de la masse salariale (en euros courants) entre 2002 et 2007	Variation effectif entre 2007 et 2011	Variation de la masse salariale (en euros courants) entre 2007 et 2011
Alsace	20%	30%	10%	15%
Aquitaine	10%	21%	8%	14%
Auvergne	18%	27%	7%	16%
Basse-Normandie	6%	17%	4%	8%
Bourgogne	19%	26%	12%	18%
Bretagne	11%	23%	9%	16%
Centre	21%	34%	5%	10%
Champagne-Ardenne	7%	18%	9%	15%
Corse	22%	43%	14%	17%
Franche-Comté	8%	22%	3%	11%
Haute-Normandie	11%	22%	12%	20%
Ile-de-France	26%	40%	9%	17%
Languedoc-Roussillon	23%	33%	5%	12%
Limousin	-10%	-5%	7%	10%
Lorraine	13%	27%	7%	13%
Midi-Pyrénées	5%	20%	1%	7%
Nord- Pas de Calais	15%	26%	8%	14%
Pays de la Loire	7%	22%	11%	14%
Picardie	15%	22%	5%	12%
Poitou-Charentes	15%	28%	5%	11%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11%	19%	11%	17%
Rhône-Alpes	11%	25%	11%	17%
Outre-mer	32%	53%	49%	47%
France entière	14%	26%	8%	14%

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.

Entre 2002 et 2007, les effectifs des associations intervenant dans le champ du handicap ont augmenté de 14% et la masse salariale correspondante de 26% en euros courants. Ces augmentations ont été plus fortes en Alsace, dans le Centre, en Corse, en Languedoc-Roussillon, en Ile-de-France et en Outre-mer, pendant que le Limousin perdait des emplois.

Entre 2007 et 2011, cette région retrouve des taux de croissance proches des moyennes nationales. On notera que ces dernières sont nettement inférieures à la période précédente. Cette croissance ralentie n'est pas propre au secteur du handicap, elle affecte tout le secteur sanitaire et social ainsi que le secteur associatif dans son ensemble, en lien avec la crise économique intervenue en 2008.

Hormis la Corse et l'Outre-mer qui poursuivent un rythme de croissance soutenu en 2007-2011, les régions les plus créatrices d'emplois dans les associations relevant du champ du handicap sont la Bourgogne et la Haute-Normandie, suivie de près par Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes et Pays-de-Loire.

Chapitre 3 – Approche départementale

Les régions peuvent masquer des situations très différentes, d'un département à l'autre. C'est ainsi qu'en Languedoc-Roussillon, le nombre moyen de salariés par association varie de 29,6 dans les Pyrénées-Orientales à 61,4 en Lozère, département où est implantée depuis les années 1950, une association comprenant plusieurs établissements spécialisés dans les situations de handicap réunissant plusieurs centaines de salariés.

Dans une région comme le Limousin qui ne compte que trois départements que l'on peut qualifier de ruraux, on remarque aussi une différence importante entre la Creuse et la Haute-Vienne, en termes de taille d'établissements et une relative proximité au niveau des salaires moyens. Tel est le cas également dans une région plus diversifiée comme Rhône-Alpes : 26,7 salariés en moyenne par association en Ardèche et 47,4 dans l'Ain.

Limitons-nous à ces quelques informations significatives extraites du tableau ci-dessous, dans lequel les observateurs trouveront matière à interprétations et à approfondissements.

Tableau 23 : Bilan régional de l'emploi associatif dans le champ du handicap en 2011

Départements	Emplois	Nombre moyen d'emplois par établissement	Masse salariale (en K €)	Salaire moyen annuel par tête (en €)
Ain	2 250	47,4	47 710	21 208
Aisne	1 247	19,5	28 292	22 690
Allier	1 265	31,6	28 661	22 652
Alpes-de-Haute-Provence	610	30,9	11 767	19 290
Hautes-Alpes	904	46,4	18 402	20 348
Alpes-Maritimes	2 210	41,3	53 391	24 155
Ardèche	1 028	26,7	22 069	21 467
Ardennes	797	35,0	17 565	22 031
Ariège	671	26,8	14 387	21 457
Aube	883	30,4	18 842	21 350
Aude	1 337	35,6	27 941	20 902
Aveyron	1 307	50,3	30 312	23 194
Bouches-du-Rhône	4 761	41,5	108 012	22 689
Calvados	2 748	45,0	58 675	21 356
Cantal	786	37,0	16 756	21 318
Charente	1 095	27,4	21 305	19 450
Charente-Maritime	1 816	40,4	41 694	22 961
Cher	1 044	28,6	24 715	23 673
Corrèze	860	31,9	19 158	22 277
Corse du Sud	386	21,4	9 178	23 785
Haute Corse	346	34,6	6 366	18 378
Côte d'Or	1 709	40,5	35 509	20 773
Côtes d'Armor	1 896	32,8	41 944	22 124
Creuse	878	28,3	17 688	20 155
Dordogne	1 115	26,9	24 500	21 983
Doubs	2 201	29,7	49 045	22 281
Drôme	2 714	39,3	56 267	20 730
Eure	2 281	33,5	51 106	22 408
Eure-et-Loir	1 160	26,8	25 188	21 717
Finistère	2 749	41,5	60 191	21 896
Gard	2 110	31,0	46 145	21 870
Haute-Garonne	5 547	59,0	126 567	22 816
Gers	838	44,1	18 555	22 135
Gironde	4 145	35,5	90 571	21 849
Hérault	3 440	40,5	71 403	20 755
Ille-et-Vilaine	3 061	34,7	67 194	21 953
Indre	909	39,5	20 741	22 827
Indre-et-Loire	2 193	34,9	48 570	22 150
Isère	3 274	40,5	67 866	20 729
Jura	837	28,9	17 251	20 601
Landes	937	37,5	22 958	24 492

Départements	Emplois	Nombre moyen d'emplois par établissement	Masse salariale (en K €)	Salaire moyen annuel par tête (en €)
Loir-et-Cher	863	30,0	18 186	21 085
Loire	3 324	37,0	62 933	18 932
Haute-Loire	1 180	33,5	26 280	22 271
Loire-Atlantique	4 204	30,2	79 351	18 874
Loiret	2 335	35,6	52 163	22 342
Lot	650	36,1	14 278	21 978
Lot-et-Garonne	1 509	37,0	32 175	21 329
Lozère	1 720	61,4	41 927	24 372
Maine-et-Loire	2 691	30,0	57 288	21 292
Manche	1 958	55,9	38 313	19 567
Marne	1 466	32,0	31 401	21 418
Haute-Marne	763	52,6	14 748	19 342
Mayenne	1 216	27,5	22 991	18 904
Meurthe-et-Moselle	3 219	61,0	61 401	19 078
Meuse	504	26,5	10 262	20 361
Morbihan	1 628	34,8	36 856	22 637
Moselle	2 696	36,3	58 298	21 621
Nièvre	995	35,5	22 595	22 715
Nord	9 601	39,0	210 752	21 951
Oise	3 234	55,8	72 211	22 331
Orne	911	29,4	21 207	23 273
Pas-de-Calais	5 123	34,7	100 270	19 571
Puy-de-Dôme	1 987	28,1	43 670	21 974
Pyrénées-Atlantiques	2 712	42,4	60 377	22 263
Hautes-Pyrénées	1 492	55,3	36 067	24 169
Pyrénées-Orientales	592	29,6	13 385	22 615
Bas-Rhin	2 787	38,6	58 255	20 906
Haut-Rhin	2 906	48,6	58 990	20 297
Rhône	6 387	40,0	138 264	21 649
Haute-Saône	1 199	40,0	23 990	20 015
Saône-et-Loire	1 688	29,0	35 546	21 063
Sarthe	1 755	29,1	37 526	21 382
Savoie	1 382	31,6	30 736	22 242
Haute-Savoie	2 149	43,0	46 687	21 730
Paris	3 166	29,6	76 282	24 096
Seine-Maritime	3 780	37,7	77 542	20 516
Seine-et-Marne	3 484	32,6	79 663	22 865
Yvelines	4 351	36,6	92 775	21 324
Deux-Sèvres	938	37,5	19 757	21 055
Somme	2 354	37,4	50 505	21 455
Tarn	2 022	58,2	44 622	22 064
Tarn-et-Garonne	1 267	43,7	29 444	23 244
Var	1 710	30,7	36 006	21 058
Vaucluse	1 533	38,3	30 592	19 961
Vendée	2 245	41,2	44 198	19 692
Vienne	1 779	46,8	36 846	20 716
Haute-Vienne	1 388	42,4	29 256	21 078
Vosges	928	29,0	20 821	22 446
Yonne	985	28,4	21 423	21 741
Territoire De Belfort	308	28,0	5 580	18 123
Essonne	4 167	44,8	96 239	23 097
Hauts-de-Seine	3 675	30,4	81 361	22 141
Seine-Saint-Denis	2 987	37,6	65 991	22 091
Val-de-Marne	3 135	33,7	70 718	22 555
Val-d'Oise	2 824	38,7	67 359	23 852
Guadeloupe	725	27,6	19 936	27 513
Martinique	655	36,4	15 794	24 131
Guyane	133	19,1	4 054	30 393
Réunion	1 345	33,2	34 174	25 408
Total national	203 050	36,9	4 404 774	21 693

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.

Chapitre 4 – Secteur associatif et secteur lucratif

Précisions méthodologiques : Il s’agit ici, pour l’ensemble du régime général, de rapprocher les données relatives au secteur associatif et celles du secteur lucratif.

Un premier tableau rappelle les chiffres du secteur associatif pour l’année 2011 et présente ceux du secteur privé lucratif.

Tableau 24 : Bilan de l’emploi en 2011 dans le secteur associatif et dans le secteur lucratif

	Secteur associatif			Secteur lucratif		
	Etablissements	Salariés	Masse salariale (K €)	Etablissements	Salariés	Masse salariale (K €)
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	1 277	67 150	1 503 574	21	1 583	41 653
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés	546	31 956	712 494	16	869	19 960
Hébergement social pour handicapés mentaux	1 917	62 680	1 333 310	9	225	6 497
Hébergement social pour handicapés physiques	236	10 050	179 915	NC	NC	NC
Accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	608	8 220	164 575	10	567	13 957
Accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés	902	22 573	502 270	33	492	6 553
Total arrondi	5 485	202 630	4 396 137	90	3 870	90 700

Source : ACOSS-URSSAF. Traitement R&S. La mention NC signifie non communicable en raison du secret statistique.

Le secteur lucratif se concentre essentiellement sur 3 secteurs : l’hébergement médicalisé pour enfants handicapés, pour adultes handicapés, et l’accompagnement sans hébergement d’adultes handicapés. Ils réunissent 75% des 3 870 emplois recensés en 2011.

Pour autant, le secteur lucratif est peu présent sur le champ handicap, comme le montre plus clairement, le tableau suivant, toujours selon les 6 secteurs identifiés par un code APE spécifique. Il s’appuie sur la masse salariale qui constitue le critère le plus significatif pour observer la place du secteur lucratif au sein de l’ensemble du secteur privé.

Tableau 25 : Part de la masse salariale du secteur lucratif en 2011

	Part de la masse salariale du secteur lucratif
Hébergement médicalisé pour enfants handicapés	3%
Hébergement médicalisé pour adultes handicapés	3%
Hébergement social pour handicapés mentaux	-
Hébergement social pour handicapés physiques	1%
Accompagnement sans hébergement d'enfants handicapés	2%
Accompagnement sans hébergement d'adultes handicapés	4%
Ensemble des activités liées au handicap	2%

Source : ACOSS-URSSAF. Traitement R&S. La mention NC signifie non communicable en raison du secret statistique.

C’est dans l’accompagnement sans hébergement d’adultes handicapés que la place du secteur lucratif est, bien que relativement marginale, la plus importante.

Au-delà de ce tableau, c'est aussi dans ce secteur que l'on observe la création de plusieurs établissements lucratifs depuis 2008, créant environ 500 emplois. La part de la masse salariale est ainsi passée de 2% en 2007 à 4% en 2011.

Toujours en direction du public « adultes handicapés », on constate également une croissance de l'emploi dans les structures d'hébergement médicalisées, à compter de la même année. Les quelque 400 salariés apparus au cours des dernières années, ont fait porter la part de la masse salariale de 2% en 2007 à 3% en 2011.

Peut-on voir dans ces deux progressions du secteur lucratif dans le champ du handicap les suites du plan handicap 2008-2012 qui prévoit la création sur cinq ans (2008-2012) de 41.450 places dans les structures d'accueil et d'accompagnement pour personnes handicapées ? S'agit-il de restructurations au sein même du secteur associatif ayant donné lieu à la création d'établissements lucratifs ?

Inversement, le nombre de structures lucratives d'hébergement médicalisé pour enfants handicapés a diminué d'un tiers entre 2002 et 2011 et leurs effectifs salariés ont baissé de 22%. La situation est restée relativement stable s'agissant de l'accompagnement sans hébergement du même public des enfants handicapés.

En ce qui concerne l'hébergement social pour personnes en situation de handicap mental, le nombre de structures lucratives a progressivement diminué de moitié en dix ans. Les effectifs ont suivi la même évolution rendant la part du secteur lucratif dans ce secteur non significative.

Le tableau suivant revient sur l'ensemble du champ du handicap pour mieux approcher les spécificités du secteur lucratif au regard des associations et pour observer leurs évolutions entre 2002 et 2011.

Tableau 26 : Evolutions respectives de la taille moyenne des associations et du SMPT

	Taille moyenne des établissements		Salaire annuel moyen par tête (en € courants)	
	Secteur associatif	Secteur lucratif	Secteur associatif	Secteur lucratif
2002	39,2	48,9	18 539	21 145
2003	39,2	52,1	18 837	21 493
2004	38,8	50,5	19 251	21 922
2005	38,2	52,1	19 557	22 660
2006	37,7	52,3	19 980	22 834
2007	37,5	52,1	20 534	23 384
2008	37,5	46,6	20 892	23 837
2009	37,3	41,9	21 313	24 091
2010	37,2	40,7	21 478	23 496
2011	36,9	42,1	21 698	23 431

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S.

Depuis 2003, la taille moyenne des établissements associatifs tend à diminuer au fil des années, jusqu'à 37 salariés en moyenne en 2011. Dans le secteur lucratif, l'année 2008 marque un tournant avec une baisse importante du nombre moyen de salariés par établissement. Cette situation est probablement à rapprocher de la création signalée plus haut, à compter de 2008, d'établissements sans hébergement destinés aux adultes handicapés.

Jusqu'en 2008, le salaire moyen par tête des associations et celui du secteur lucratif évoluent à un rythme assez proche, avec une augmentation plus forte pour ce dernier en 2005 et inversement l'année suivante. C'est surtout à partir de 2008 que les différences apparaissent. Le salaire moyen augmente deux fois moins vite dans le secteur lucratif que dans le secteur associatif, en 2009. Il diminue les deux

années suivantes alors que le secteur associatif parvient à conserver une croissance de l'ordre de 1% par an.

Au bilan, sur l'ensemble de la période, le salaire moyen a augmenté de 17% en euros courants, dans les associations et de 10% dans les établissements privés lucratifs. Il demeure toutefois supérieur à celui des associations soit en raison des temps partiels plus répandus dans ces dernières, soit en raison de l'activité des établissements lucratifs qui s'écartent peut-être un peu de celle des associations et qui nécessitent un niveau de qualification plus important.

Quelques mots enfin sur l'approche territoriale pour signaler que dans 56 départements, le secteur lucratif est totalement absent sur le champ du handicap, qu'il est proche de la moyenne nationale de 2% de la masse salariale dans une vingtaine d'autres départements. Aussi pour indiquer que la part du lucratif, toujours en termes de masse salariale, dépasse 10% en Haute-Marne, dans les Pyrénées-Orientales, dans les Vosges, dans l'Orne, dans le Jura, dans le Cher, en Guyane et dans le Gers par l'implantation d'un ou deux établissements privés de taille relativement importante et par la présence d'un secteur associatif peu développé.

Annexe technique

○ UNE UNITE DE COMPTE : L'ETABLISSEMENT

L'observation porte ici sur les établissements identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Ne sont pris en compte que les établissements ayant employé au moins un salarié au cours de l'année, autrement dit les établissements dont la masse salariale est strictement positive sur l'année examinée.

○ LA NOTION D'EMPLOI

Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, la source utilisée ne permet pas, pour le moment, de distinguer les emplois selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple).

Les emplois du régime général sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles.

Les emplois du régime agricole sont comptés tout au long de l'année, sur la base des rémunérations, et le bilan est effectué également par moyenne mobile de deux trimestres consécutifs.

○ **LE SECTEUR CONCURRENTIEL**⁴ couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile).

○ **LA MASSE SALARIALE TOTALE OU L'ASSIETTE DEPLAFONNEE** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend également les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

○ **LE SALAIRE MOYEN PAR TETE (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Cette même démarche est utilisée pour quatre trimestres, lorsque l'on veut exprimer le salaire moyen annuel.

○ PERIMETRE DES 4 COMPOSANTES DE L'ECONOMIE SOCIALE

L'économie sociale rassemble quatre grandes familles d'établissements : les associations, les fondations, les mutuelles et les coopératives dont aucune n'est recensée sous les codes APE visés par la présente étude. Chaque composante est délimitée par son statut juridique.

- Les associations employeurs retenues ici appartiennent aux catégories juridiques suivantes (codification INSEE) :
 - les associations non déclarées : 9210
 - les associations déclarées : 9220
 - les associations d'utilité publique : 9230
 - les associations de droit local : 9260
 - les associations déclarées "entreprises d'insertion par l'économique" : 9221
 - les associations intermédiaires : 9222
- Les fondations sont identifiées par le code juridique 9300
- Les mutuelles regroupent les établissements des catégories juridiques suivantes :
 - Sociétés d'assurance mutuelles: 6411
 - Assurances mutuelles agricoles : 8250
 - Mutuelles : 8210
 - Autres organismes mutualistes : 8290

⁴ Non compris les travailleurs indépendants. La CCMSA se réfère au même champ.